

M^{me} et M^r Aldo d'Alessandro
5 allée des Tulipes
59890. DEULEMONT.

Deulemont le 30.7.19.

Madame, Monsieur

Nous Tenons à vous exprimer par la présente
notre opposition à l'extension de l'usine Clarebont
et ceci pour de nombreuses raisons :

Déjà, à l'heure actuelle, nous subissons
les nuisances olfactives, visuelles, sonores
Nous constatons la diffusion dans l'atmosphère
de gouttelettes grasses sur les fenêtres de toit,
les voitures ... (que dire de l'air que nous
respirons !..)

De plus, et cela est très important,
cette construction se fera sur des terrains
inondables, ce qui met en danger notre
commune en cas de montée des eaux

Cette construction entraînera une
augmentation du trafic routier et fluvial,
entraînant une dégradation des routes,

et des fouts ,
une pollution supplémentaire de la dys ...
à court terme, notre village va se
dévaloriser .

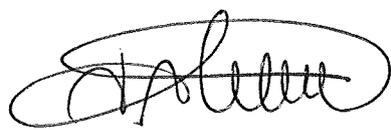
quel dommage , tout d'efforts réalisés
du côté français pour l'aménagement
des berges et la protection de la nature
ne les laissons pas dégradées
davantage notre environnement , ils
ne peuvent déjà pas assumer à l'heure
actuelle ,

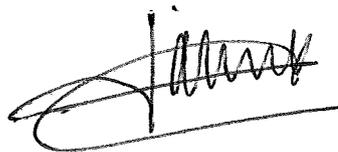
Nous craignons le pire en cas d'agrandissement

Merci de m'avoir lue

Esprant être entendue

Mes meilleurs salutations .





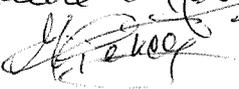
à joindre à l'enquête d'Utilité Publique
sur le projet d'implantation d'un deuxième
congélateur par l'Entreprise Clarelvoet Potatoes

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitants de Deulémont depuis notre naissance
nous avons fait face à bien des menaces :

- guerre de 14-18 anéantissant toutes les constructions !
Avec courage nous avons relevé les ruines et rebâti
- puis menace du Tumulus, nous avons fait face
- puis les boues des Voies Navigables, notre motivation
à garder un village agréable à vivre a permis
le boîtement et l'aménagement des berges pour
le bonheur des marcheurs.
- aujourd'hui ce projet de 2^{em} congélateur
nous menace une fois de plus, mais nous nous
défendons et refusons ce projet qui remet en
question le bien même à Deulémont : odeurs,
bruits, retombées grasses et défiguration du village
Avec l'aide de l'Europe nous avons une belle
coulée verte très prisée, il n'est pas question
de démolir cela pour un mur de béton !
Nous donnons donc un avis très défavorable
à ce projet et vous demandons de tenir compte
de cet avis -

Le 30-7-2019

Lemaire Marie Ghislaine et Blouaize
Lienert André 
14 allée de l'étang
59890 Deulémont

Enquête publique concernant le projet d'extension de l'usine clarebout à Warneton

1 message

denis Viaene <denisv59560@hotmail.com>

27 juin 2019 à 12:04

À : "emmanuel.dubuc@villedecomines-warneton.be" <emmanuel.dubuc@villedecomines-warneton.be>, "emmanuel.dubuc@publilink.be" <emmanuel.dubuc@publilink.be>, "Ass. Deûlémont Défense de l'Environnement" <deulemont.environnement@gmail.com>, "carlo@diantonio.be" <carlo@diantonio.be>

Madame la bourgmestre,
Mesdames et messieurs les échevins,

J'exprime par ce courrier ma ferme opposition au projet d'extension de clarebout Warneton

Je subis depuis l'installation de cette industrie (à 450 de mon domicile) diverses nuisances :

Odeurs : friture, pommes de terre pourries, odeurs de carne 3 week-end en juin de cette année, station d'épuration.

Bruits : de fonctionnement de tapis roulants (donc travail portes ouvertes), de lâchés de vapeurs, de ventilateurs des échangeurs thermiques, de bennes traînées à même le sol de jour comme de nuit.

Rejets : du 1 mars 2018 au 28 décembre 2018 inclus j'ai constaté plusieurs rejets dans la Lys qui venaient des sorties R1, R2, R3, R4 de l'entreprise clarebout ; certains de ces déversement étaient de nature très grasses, d'autres de morceaux de frites, et certains qui m'a stupéfié par sa couleur mais aussi sa consistance.

Des rejets dans l'atmosphère par la cheminée de torchère biogaz qui par un cycle régulier brûle le trop de gaz, de la fumée noire se rapprochant plus du brûlage de pneus que d'une chaudière à gaz et dans cette sortie avec la fumée des flammes de 4 mètres de haut proche du stockage des 600 mètres cube de biogaz (plaintes déposées en France et en Belgique avec vidéos à l'appui pour mise en danger de la population).

Débordements de la cuve numéro 1 de la station d'épuration (vidéos sur YouTube).

Tremblements : réguliers lors du fonctionnement de la torchère de biogaz (impacts sonores)

Impacts visuels de cette immense usine sur notre environnement

Aujourd'hui l'industriel présente un nouveau projet, on devrait dire continue son projet, car depuis le début il a saucissonné la fabrication de son complexe industriel pour éviter une étude d'incidence complexe et plus réaliste que celle produite par CSD INGÉNIEURS conseil s.a.

Je conteste l'étude d'incidence et les chiffres produits et énumérés par le bureau d'étude : des valeurs qui datent pour certaines de 2011, 2014, 2015 alors que l'usine est en continuelle construction, comment se baser sur des chiffres qui n'ont plus rien à voir avec la réalité. Des chiffres et des contrôles que le bureau d'études n'a même pas constaté lui-même.

COMPLEXE INDUSTRIEL

En saucissonnant le projet complet Jan Clarebout a facilité son installation très proche des riverains, si le projet final était connu des élus et la population peu de personnes auraient validé le permis primaire et les suivants.

Selon les dires de certains élus "" comment on aurait pu savoir "" pour les nuisances, le projet etc....

Vous aviez un modèle avec CL Neuve Église et les plaintes des riverains.

Pour l'extension, le communiquant de l'entreprise avait dit on commence avec 260t/j puis on augmentera.

Pour le deuxième frigo

J'avais personnellement prévenu de la dangerosité de l'ammoniac les élus en 2011 et 2012. J'avais dit que la quantité de 30000 litres d'ammoniac était supérieure à la nécessité du moment (1er frigo)

Ce qui confirme que le deuxième frigo était prévu dans l'ensemble du complexe industriel.

Lors de la demande du permis 1er frigo l'excuse de l'industriel pour la construction de celui-ci : nous ne devons plus louer en extérieur.... le frigo sera suffisant pour notre production de 1140t/j. 7 ans plus tard il revient avec les mêmes arguments, comment ce fait-il qu'il loue encore des frigos externes!!!!!!

La réponse est simple.... LA sur production, aucun contrôle de tonnage à respecter (1140t/j) vu le nombre de lignes de production et leur capacité à produire l'industriel dépasse largement les cotas définis lors de la validation du permis. 420 ouvriers employés pour une production de 1140t/j (l'avenir du 17 janvier 2017), la voix du nord du 2 juillet 2017 JAN POTE porte parole de CL Warneton déclarait que "" 1400 personnes travaillent pour l'entreprise "" dont un peu plus de 300 à Neuve Église et donc un peu plus de 1000 à Warneton.... comment expliquer la différence de chiffres pour produire réglementairement et le nombre réel d'employés, quel industriel embaucher plus de personnel que nécessaire (plus du double)....

Je pense que si tonnage respecté moins de camions sur les routes et moins de CO2 par la surproduction.

LA PLATEFORME BIMODALE

Oui parlons de la plateforme que certains affirment même crient à tout va qu'elle n'est pas pour Clarebout, on peut croire que certaines entreprises vont l'utiliser, mais l'implantation dans ce lieu ne pouvait qu'être un signe pour clarebout pour continuer à s'agrandir. Un autre lieu d'implantation de cette plateforme pouvait être recommandé mais les gérants du PACO ont favorisé l'implantation définitive sur le site proche clarebout. Une possibilité de rejet de cette

conclusion, par les élus de l'entité, fût stoppée par une manoeuvre de certain et certaines des échevins ,ils se reconnaîtront.

Voici la conclusion du Pole Environnement sur la plate-forme bimodale""Le Pôle estime qu'au vu du charroi attendu dans la situation future(réalisation et exploitation de la plateforme et possible extension de l'entreprise clarebout),il convient de remettre la réalisation du giratoire au croisement N515 / N58. a l'ordre du jour.

EN CONCLUSION

- Vu les nuisances subis depuis douze ans par les riverains belges et français .
- Vu les dépassements de productions, le2ème frigo n'est que pour la surproduction.
- Vu le non respect du permis délivré en 2012 pour une production de 1140t/j
- Vu les rejets divers que l'entreprise ne maîtrise pas ses installations suite à la surproduction
- Vu l'étude d'incidence et les chiffres qui sont obsolètes au vue de l'agrandissement constant de l'entreprise .
- Vu la dangerosité de ce complexe industriel en zone urbaine.
- Vu le pourcentage médiocre d'emplois pour les gens de l'entité.Et plus d'employés que nécessaire à la production réglementaire.
- Vu le saucissonage interdit du complexe industriel

Mesdames ,Messieurs les échevins par cette présente je vous demande de rejeter la demande d'extension et la construction d'un nouveau frigo pour l'entreprise Clarebout Warneton.

Ne faites pas la même erreur quand 2012 car vous n'aurez plus aucune excuse .Même celle de l'emploi ne passera pas.

Avoir de l'empathie pour vos concitoyens serait une bonne chose; vos conjoints accepteraient ils la situation que nous vivons

Je vous souhaite une bonne réflexion
Bien à vous

DENIS VIAENE

DENIS VIAENE
[48 route de deulemont](#)
59560 Warneton France
Gsm.0670780351

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Me DUCRON Bérange
20 avenue des primevères
59890 DEULEUMONT

Deulemont, le 31/07/2019

Madame, Monsieur,

Je vous sollicite dans le cadre du projet d'extension de CL Warneton (2^{ème} congélateur et installation d'une plateforme portuaire) en face de ma commune.

Résidente de Deulemont depuis 2006, nous avons fait construire notre résidence principale dans cette commune afin de bénéficier d'une qualité de vie basée sur le respect de l'environnement, le développement des espaces naturels et la qualité de l'air. Malheureusement, nous n'avons pu que déplorer très rapidement l'installation de CL Warnaton qui ne devait au départ n'être qu'une petite structure. Très rapidement, CL Warneton n'a pas respecté ses soi-disant engagements de production et l'entreprise n'a fait que s'accroître au détriment des habitants (nuisances sonores, olfactives, visuelles). L'installation du congélateur a accéléré ces nuisances (odeurs supplémentaires, nuisances sonores lors des travaux, déversements réguliers dans la Lys...). Et les dispositions prises par l'entreprise (haute cheminée) n'ont fait que déporter le problème car aujourd'hui les odeurs envahissent encore régulièrement notre commune et s'étendent jusque Frelinghien et Comines.

Poursuivre le développement de CL Warneton avec le second congélateur et le port autonome va à l'encontre des dispositions et financement octroyés par l'UE pour le développement du tourisme et de l'écologie. De plus, à l'heure où nous avons déjà consommé plus que ce que la planète peut nous offrir, comment justifier le développement d'une entreprise qui ne respecte pas les règles concernant l'environnement, le personnel (voir les différents accidents survenus dans leurs locaux) et les habitants.

J'attire donc votre attention sur ce projet disproportionné au regard du lieu choisi et des dangers qui viendraient encore s'ajouter à ceux que nous subissons.

Je m'oppose donc par la présente aux deux projets et espère être entendue.

Cordialement.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name followed by a long horizontal line extending to the right.

Madame Brigitte CARTIGNY

13 Allée des Crocus

59890 DEULEMONT

10 07. 2019

Au sujet de l'enquête publique sur Clarebout

Par ce présent courrier, je voudrais exprimer mon opposition au projet d'extension à l'usine Clarebout de Warneton.

En effet, j'ai choisi d'habiter Deulemont pour la campagne, pour son environnement, sa tranquillité en 1989.

Depuis la construction du premier frigo en 2012, notre environnement en est modifié. Tout d'abord visuellement. On ne peut pas dire que ce grand bâtiment blanc s'intègre dans le paysage et difficile de ne pas voir l'usine et ses cheminées nauséabondes. Puis les odeurs. Nous n'avons pas envie de sentir l'odeur de frites dès le réveil sans compter celles de pommes de terre qui pourrissent et d'autres d'ailleurs d'origine inconnue. Puis à maintes reprises nous avons constaté un impact sur la pollution. Des poissons morts qui flottent près de l'usine, une odeur un peu âcre qui se dégage souvent. On retrouve aussi des morceaux de graisse sur le chemin du halage quand ce n'est pas sur nos vitres ! Inutile aussi de dire que nos maisons perdent de la valeur ! La construction d'un second frigo, haut de 33m nous amènerait davantage de nuisances sans compter que celui-ci serait construit plus près de Deulemont et de plus nuirait à la présence de nombreuses espèces naturelles puis que côté Deulemont un espace écologique pour la nichée des oiseaux est installé. Ce frigo n'amènerait pas non plus de nouveaux emplois. Sans compter le va et vient des tracteurs et camions, déjà importants actuellement (207) qui transportent les pommes de terre et produits transformés ; Le charroi des camions augmentent et il y aura de plus en plus d'impact sur la qualité de l'air. Ce projet a été maintes fois refusé. (2016, 2017 2018)

Puis suivrait cette plate-forme de déchargement qui va accroître le rendement de cette usine. Il n'est pas difficile de penser que les nuisances seront multipliées. Nuisances sonores olfactives, écologiques et de santé.

A une période où les jeunes manifestent pour le climat, où des associations se battent tous les jours pour essayer d'améliorer la qualité de l'air, contre l'utilisation de pesticides, pour le bio, pourquoi une telle usine à l'encontre de ce mouvement de transition écologique obtiendrait un permis d'extension ?

Reste l'emploi, argument déployé. Emplois précaires car beaucoup d'intérimaires, mal payés, soumis à un rythme infernal, sans perspective d'avenir et sans parler des risques d'accidents très fréquents, de maladies (on se souvient de la légionellose il y a peu de temps), les conditions d'hygiène !

Voilà tous mes arguments pour expliquer mon refus à ce projet, en espérant qu'ils seront entendus

Bien à vous

Brigitte Cartigny

Deûlémont, le 20 juillet 2019

Préfecture du Nord

Direction de la coordination des
Politiques Interministérielles

Bureau des Installations Classées
pour la protection de
l'environnement

Consultation du public
CL WARNETON

Madame, Monsieur,

C'est avec indignation et colère que nous allons subir, en tant que Deûlémontois, le projet d'aménagement d'une plateforme portuaire juste en face de notre village ainsi que l'implantation d'un second congélateur par l'entreprise Clarebouts.

Nous habitons Deûlémont depuis 2014 et apprécions chaque jour son esprit « village », son environnement propice au repos, à la promenade le long de la Lys après de longues journées de travail. Depuis la rive de Deûlémont, la vue sur les champs côté Belgique est apaisante, en particulier en fin de journée avec le coucher de soleil.

Les extensions successives de l'entreprise Clarebouts ont déjà empiété sur cet horizon, le projet à la fois de la plateforme portuaire et du second congélateur serait un désastre visuel et écologique.

Nous subissons d'ores et déjà des nuisances olfactives régulières, des traces de graisses sur le pare-brise et carrosseries de nos voitures, ces désagréments sont déjà présents sans les projets à venir et témoignent des lacunes actuelles de l'entreprise Clarebouts quant à la maîtrise de son process.

Nous vous demandons d'agir pour que ne se réalisent pas ces projets à cet endroit et que soient utiliser/adapter les installations portuaires existantes entre Warneton et Comines.

La Belgique bénéficie largement des aides européennes et des bienfaits de l'Europe, elle ne peut pas occulter les préoccupations et les revendications de ses voisins frontaliers lors de la réalisation de projets de telle ampleur, nous pensons que ce type de projets est nuisible aux bonnes relations entre nos pays.

Nous espérons que la raison et l'altruisme l'emporteront et que nous pourrons continuer à bénéficier d'un environnement calme et agréable.

Des Deûlémontois.

Warinetou le 1^{er} août 2019

M^{me} Madame
M^{me} Monsieur

Oui ; nous participons à la consultation
publique - Cl Warinetou.

Les nuisances sont considérables
pour nos villages, particulièrement
Deulacout et Warinetou.

Habitants, gens de passage, touristes
(n'oublions pas les lieux de mémoire
des guerres) disent **non** au
projet de construction du second
congélateur.

nous payons très chère une
faute d'élus, Belges; jamais
cette pierre --- ne devait
s'installer dans la ville, en
bordure de rivière; polluée à
ce jour;

Parfois ^{les} odeurs nauséabondes,
parfois un vacarme; surtout la
nuit --- des fumées probable-
ment toxiques, la Haute chimie
n'arrange rien! La proposition
d'aménagement paysager restera

dans les trois, un fois le
congélateur construit, tout de hauteur...
non au gigantisme de cette usine ;
Les moyens financiers de son
dirigeant ne sont pas obstacle
pour préserver ailleurs, il est vrai
que l'on construit un port
pour lui.

Depuis le début de cet affaire
on nous mène en bateau...

Respectueuses salutations.

~~J. Bourde~~

Mme
Dominique
Bourde

Eloi Flipo

Ferme des Champagnes

59890 Deuillemont

Deuillemont, le 30 juillet 2019

1/4

En mon nom personnel, et en qualité d'habitant
de Deuillemont, je m'oppose à la construction d'un
2^{ème} entrepôt de stockage frigorifique de Wavreton
par la société Claretout.

En effet, j'estime que ce projet va générer des nuisances
considérables sur le plan de l'environnement:

① des nuisances affectées, et ~~des~~ bases d des énumérés
et dépôts grossiers d'huile: terraines, les nomb-
-reuses plaintes de riverains auprès de la mairie, dont
j'ai pu connaître une dans le dernier d'enquête pub-
-lique en mairie, et le reportage d'hex le 30 juillet
sur TF1 au journal de 13h00; de ce point de vue,
la délibération n° 2019/036 du Conseil Municipal
me semble très juste, pour une époque l'absence
de coopération des autorités belges (pas de réponses
aux différentes demandes et remarques); j'ai noté

par ailleurs dans le dossier présenté par le Service 2/4
Public de Waarbeid (SPW, 2^e partie, page n° 34) que le
projet "n'engendre pas de rejet atmosphérique". C'est
totalement ignorer la réalité et mépriser les préoccupations
du Conseil Municipal de Oudemarst!

Par ailleurs, ~~la~~ après le volet du projet consacré aux transports
me semble utiliser l'option fluviale comme un "alibi".
En effet, il est indiqué qu'à 2^{ème} entrepôt frigorifique
permettra d'élever deux types de flux de produits finis:
ceux entre les zones de stockage et l'entrepôt principal (pas
de remarque) et ceux vers les ports intermédiaires,
au fait de transporter par péniche. Sur ce 2^{ème} type
de flux, l'utilisation de transport fluvial n'est hélas
pas aussi simple: le flux de ce type (en conteneurs -
à priori frigorifiques) passent nécessairement par des
~~lignes~~ lignes régulières de transport fluvial à conteneurs,
car afin de garantir les délais et dates de chargement
les opérateurs de ce type de ligne ne peuvent se permettre
de faire des escales supplémentaires non-prévues.

3/4

Bonne, sauf si un port fluide de conteneurs
(ou "plateforme bi-modale") est créé, au port
rouge comme il est proposé par ailleurs dans le
dernier, la solution fluide n'apporte rien de plus et
un voie peux : et les "170 péniches" resteront
bien plutôt au moins 6000 camions par an. Je ne
connais d'ailleurs pas de "palettes propres au
transport fluide" évoqués par ces ingénieurs.
Le projet s'appuie donc implicitement sur la création
d'une plateforme bimodale (port fluide) de manutention
des conteneurs de Warrington. Ce projet est-il
cohérent avec la volonté de rechercher des zones humides
le long de la Lys, dans le cadre du projet "Corridor"
financé par le FEDER, FEADER qui sera lui-même
mis à contribution par ce nouveau port ?
Par ailleurs, ce projet de construction - implicite
dans le projet Clarendon - ~~est~~ d'un port de conteneurs
est-il vraiment viable sur le plan économique,

alors même que le réseau des ports fluviaux de 4/4
la région Hauts de France (voir la carte des ports
de "Nordlink Ports" et l'on s'attendait à être stupéfait ?
A commencer par le Port fluvial de Lille lui-même.

Tout ceci explique sans doute les raisons qui ont
conduit le ets Clavel et les bureaux d'études
qui ils ont mandatés, à déposer ce projet en "classe
2" (ce qui a conduit par les communes transfrontalières
et non en "classe 1" comme il aurait dû l'être
("impact environnemental") comme le Conseil
Municipal de Doullens l'a pointé en sa délibération
n° 2019/036). Le projet a en effet d'importantes
conséquences sur l'environnement, : sur l'eau,
sur l'air (forte augmentation des émissions de CO₂,
au fait de l'augmentation du nombre de camions et non
seulement) et d'activités (ou assimilées) tels que
jaquettes d'huile sur les routes, notamment).
La lecture de ce dossier (près de 1000 pages) est une
véritable pénitence dans un délai aussi court !

CUA

Mr et Mme Eric et Martine MAIGNAUD
13 place Louis claro
59890 Deûlémont

Deûlémont ce 01 août 19

Objet : Enquête publique, commune de Deûlémont, plateforme de manutention et construction du 2^{ème} congélateur Clerbout.

La perspective de l'implantation d'une plateforme multimodales ainsi que l'extension de l'entreprise Clerbout, en face de notre commune, me questionne sur plusieurs points :

Nous sommes dans un espace de verdure, la coulée verte. Ce projet a une dimension européenne et a obtenu des fonds pour promouvoir son développement.

A ma connaissance des fonds européens seraient également sollicités pour promouvoir le développement de cette plateforme.

Ce constat met en évidence des contradictions dans les modalités d'attributions de ces financements.

Je rappelle également qu'un accord de coopération renforcée a été signé ce 15 septembre 2018 entre la Wallonie et les Hauts-de-France. Il serait donc souhaitable que, dans le respect de ces accords et de la volonté affichée de coordination entre nos deux régions, un tel projet ne se réalise pas de manière unilatérale sans tenir compte des réalités et des choix environnementaux mis en place.

Mon deuxième point est le suivant :

La rentabilité d'une telle plateforme sous-entend un flux conséquent de marchandises.

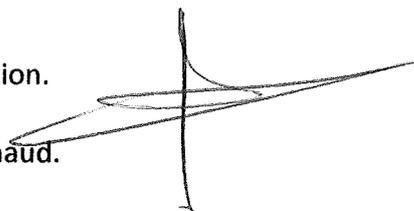
Je ne suis pas sûr, qu'en l'état, l'entreprise Clerbout, puisse, à elle seule, rentabiliser un tel projet, sauf à envisager un développement conséquent de ses infrastructures ou, inciter d'autres entreprises à venir s'installer à proximité de cette plateforme.

Dans cette perspective, l'environnement s'en trouverait encore plus dégradé.

Pour terminer, en plus des nuisances visuelles et olfactives, nous faisons l'objet de nuisances ce qui se manifestent sous la forme de gouttelettes d'huile incrustées sur la carrosserie de nos voitures et résistantes au lavage en station. Idem pour les gouttelettes sur les vitres de nos maisons.

Merci de votre attention.

Eric et Martine Maignaud.



Dewulf Frederic, Aliste
et enfants
No Domaine de La Vallée
59890 Deûlemont.

Préfecture du Nord
Direction de la Coopération des
politiques interministérielles
Bureau des Installations Classées
pour la protection environnementale
42 Rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex.

Deûlemont, le 26 juillet 19

Monsieur,

J'ai pu constater que depuis que
Clairboute est installé en Belgique (Wanpeton),
vous avez des nuisances sonores surtout la nuit,
vous avez toujours un bourdonnement.

Être si il y a eu des efforts de votre part,
pour les odeurs, vous subissons encore des
désagréments.

Étant habitant de journée sur la
place de Deûlemont, j'ai pu remarquer fin
juin que la carrosserie et les vitres de ma
voiture était remplie de gouttelettes d'huile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations
distinguées.

Dewulf


Frédéric WILECZEK
1 Avenue des Œillets
59890 Deûlémont
Tel : 06 72 18 63 59

Mairie de Deûlémont
A l'attention de Madame/Monsieur
L'enquêtrice/l'enquêteur publique
5 place Louis Claro
59890 Deûlémont

Deûlémont le 12 Juillet 2019

Objet : Enquête publique concernant le projet d'extension de l'usine Clarebout à Warneton

Madame, Monsieur l'enquêtrice/l'enquêteur publique,

Je souhaite vous exprimer par la présente ma profonde réticence pour le projet d'extension de l'usine Clarebout à Warneton.

En effet je réside sur la commune de Deûlémont avec ma femme et mes deux enfants depuis l'année 2006, nous avons choisi cet endroit pour son calme, sa beauté, sa situation géographique et sa proximité immédiate avec la nature.

Deûlémont nous a apporté tous ce que nous pouvions espérer et même beaucoup plus... Nous nous y sommes plu dès notre arrivée et y avons construit des liens très forts avec les habitants de la commune, bref nous pensons que c'était pour nous l'endroit idéal pour y couler des jours heureux...

Ce bonheur à malheureusement était interrompu en 2012 lorsque l'usine Claerbout a obtenue l'autorisation de construire son congélateur gigantesque à une distance bien trop proche de notre commune et ce en dépit de la réglementation européenne !

Depuis cette construction nous avons constaté une importante augmentation de la production ainsi qu'une nette dégradation de notre environnement : Fumées, odeurs quotidiennes de graisses, bruits incessants de jour comme de nuit, dégradations de la qualité de l'eau de la Lys et depuis peu des dépôts graisseux sur notre habitation et sur nos véhicules !

Nous avons bien conscience que l'activité industrielle est nécessaire pour l'économie locale mais nous constatons très clairement que le volume de production réalisée par l'usine Claerbout est bien supérieur au volume pour lequel elle est autorisée par la réglementation et par rapport à sa situation géographique toute proche de nombreuses habitations.

Tout porte à croire que les dirigeants de cette usine sont totalement irresponsables et uniquement motivés par le profit et peu importe les conséquences !

Et pour preuve les nombreux accidents au sein du personnel car la surproduction de l'usine passe largement avant la sécurité du personnel et le respect de l'environnement.

Je ne suis pas le seul à avoir cette opinion et je pense aussi à toutes les personnes qui n'osent pas s'exprimer et qui subissent toutes ces nuisances dans le silence et dans l'indifférence la plus totale.

Fort de ce constat nous nous interrogeons sur notre avenir sur la commune de Deûlémont et envisageons, à contre cœur, un nouveau lieu de résidence.

J'espère que votre enquête vous permettra de prendre conscience des nombreux désagréments que nous subissons au quotidien et de rappeler qu'un dirigeant quel qu'il soit doit malgré tout respecter son environnement et la population locale.

Merci d'avance pour votre attention et pour votre restitution auprès des instances concernées.

Très cordialement

Frédéric WILECZEK

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small flourish at the end.

Frédérique DAUDUS
32 allée des jardins
59890 DEULEMONT

Préfecture du Nord
Direction de la coordination des politiques
Interministérielles
Bureau des installations Classées pour la
protection de l'environnement
12 rue Jean sans peur
CS 20002
59039 LILLE CEDEX

Deulemont, le 30 juillet 2019

Madame, monsieur,

Je fais suite à l'enquête publique ouverte concernant le projet d'agrandissement de l'usine CLAREBEOUT.

Aussi, par la présente, je vous informe de mon désaccord face à ce projet.

En effet, l'agrandissement de cette usine entrainerait à mon sens une baisse de la qualité de vie sur la commune.

Originaires d'une petite ville juste à coté, nous avons été attirés par Deulemont pour le coté village de la commune à la campagne et proche de la nature non loin du centre de Lille.

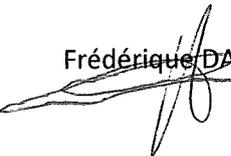
Malheureusement la beauté du paysage est déjà ternie par l'usine implantée en Belgique juste en face de notre village le long du canal. Déjà aujourd'hui nous subissons quotidiennement des nuisances telles que les mauvaises odeurs de friture, la saleté aux abords de l'usine, les petites taches de « graisse » ainsi que les bruits.

Il me semble qu'il ne faut pas oublier que les écoles se situent juste à proximité.

Les constructions supplémentaires de l'usine entraineraient une aggravation de ces nuisances qui deviendraient alors insupportable pour tous les habitants sans compter sur la défiguration du paysage.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Frédérique DAUDUS


Guillaume ARSENE
20 allée du Rossignol
59890 DEULEMONT

Préfecture du Nord
Direction de la coordination des politiques
Interministérielles
Bureau des installations Classées pour la
protection de l'environnement
12 rue Jean sans peur
CS 20002
59039 LILLE CEDEX

Deulemont, le 30 juillet 2019

Madame, monsieur,

Je fais suite à l'enquête publique ouverte concernant le projet d'agrandissement de l'usine CLAREBEOUT.

Aussi, par la présente, je vous informe de mon désaccord face à ce projet.

En effet, l'agrandissement de cette usine entrainerait à mon sens une baisse de la qualité de vie sur la commune.

Lorsque nous sommes venus habiter sur Deulemont nous avons été attirés par le coté village de la commune à la campagne et proche de la nature non loin du centre de Lille.

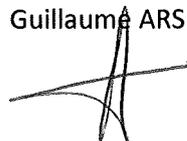
Malheureusement la beauté du paysage est déjà ternie par l'usine implantée en Belgique juste en face de notre village le long du canal. Déjà aujourd'hui nous subissons quotidiennement des nuisances telles que les mauvaises odeurs de friture, la saleté aux abords de l'usine, les petites taches de « graisse » ainsi que les bruits.

Les constructions supplémentaires de l'usine entraineraient une aggravation de ces nuisances qui deviendraient alors insupportable pour tous les habitants sans compter sur la défiguration du paysage.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume ARSENE



8, rue de l'hospice

59890 Deûlémont

A l'attention de Monsieur Le Préfet du Nord

Objet : Enquête publique concernant le projet d'extension de l'usine Clarebout de Warneton Belgique

Monsieur Le Préfet

Je souhaiterais, par la présente, vous faire part de mon opposition au projet d'extension de l'usine Clarebout de Warneton Belgique.

Sur le plan visuel, cette usine constitue déjà une verrue dans nos paisibles communes rurales de Warneton et Deûlémont ; mais les nuisances olfactives et sonores engendrées par cette société sont de loin les fléaux les plus importants. Chaque jour, à 15kms à la ronde, il y a des personnes qui subissent les bruits et les odeurs de cette société.

Ces nuisances s'étendent également sur nos routes, il n'est pas rare qu'un camion étranger ou Clarebout traverse notre village de Deûlémont. Je n'ose imaginer la situation du côté de Warneton Belgique. Une extension de cette entreprise ne fera qu'accroître ces nuisances qui nous empoisonnent la vie de jour comme de nuit.

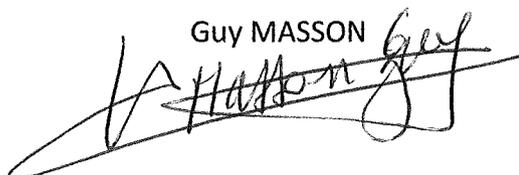
D'autre part, l'endroit où serait construit le second congélateur abrite une faune et une flore très diversifiées avec de nombreuses espèces naturelles. Cette extension reviendrait une fois de plus à bétonner la nature qui a déjà été mise à mal par les pollutions fréquentes de cette société.

Alors que de part et d'autre de la Lys, les chemins de promenade aménagés par les différentes communes françaises et belges, le passage à côté de cette usine est extrêmement désagréable à cause des bruits assourdissants et des odeurs nauséabondes.

Il est inimaginable de continuer à sacrifier la nature au nom du Saint Profit à des fins privés.

Beaucoup d'espoirs sont fondés pour que vous interveniez auprès du ministre belge afin que celui-ci entende le désespoir des Deûlémontois et faire en sorte que le permis de construire et d'exploiter soit refusé. Sans quoi, Deûlémont est condamné à devenir l'annexe d'une zone industrielle (Clarebout, le port autonome, le recalibrage de la Lys, etc..)

Bien respectueusement.

Guy MASSON


Mr le Préfet du Nord

DEULEMONT,

Le 29 juillet 2019

OBJET : CLAREBOUT Potatoes – WANNETON
Construction d'un 2^{ème} congélateur et aménagement d'une plateforme bimodale

Contre l'augmentation des nuisances (olfactive, visuelle, bruits, pollution des cours d'eau, risques liés à la circulation quelle qu'elle soit, ...) générées par l'usine CLAREBOUT Potatoes,

Contre l'augmentation des risques liés à cette activité, dans un environnement jusqu'à présent relativement protégé, et à proximité d'habitations,

Pour la protection de l'environnement, du cadre de vie de la population des villages autour du site,

Des travaux d'aménagement touristique ont déjà été réalisés puis laissés en friche côté français. Quid de ces dépenses et de l'avenir de ces projets ?

A une époque où la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement sont une nécessité, comment envisager un tel projet ?

Puisque cette usine s'est déjà notablement développée, quels autres besoins aurait encore CLAREBOUT Potatoes au détriment des villages alentours ?

NON à l'implantation du 2^{ème} congélateur et à l'aménagement de la plateforme bimodale.

Isabelle LEROY

9 impasse de la Tulonie

59890 Dœulemont

Le 5 août 2019

Monsieur Le Préfet

Préfecture du Nord

Direction des installations

Classées

Je suis opposée à ce projet de construction d'un deuxième congelateur car le premier congelateur a dénaturé notre beau paysage rural et verdoyant. Ce premier congelateur est immense ! Ajouter un deuxième congelateur à côté du premier, achèverait de dénaturer complètement notre paysage.

En fait pour Dœulemont, nous subissons déjà de nombreuses odeurs de friture !

Visuellement, ce premier congelateur installé dans une belle zone verte est vraiment dommage.

Il y a des zones d'activités qui accueillent ce genre d'installation. Il faut préserver et protéger notre belle planète.

Isabelle LEROY.

Monsieur Le Préfet du Nord
Préfecture du Nord
Direction de la Coordination des Politiques Industrielles
Bureau des Installations Classées pour la protection de
l'environnement
12, Rue Jean Sans Peur
CS20003
59039 LILLE CEDEX

Objet : Enquête publique concernant les projets d'installation d'une plate-forme bimodale et d'un deuxième congélateur par la Société CLAREBOUT POTATOES.

Copie : Monsieur le Maire de Deûlémont, Association DEULEMONT DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur,

Un peu néophyte sur le dossier CLAREBOUT, mais fortement concerné car résident depuis trois ans de la commune de DEULEMONT, je me permets de vous faire part de mes remarques concernant ce dossier d'expansion.

J'ai découvert ce projet quelques temps après notre emménagement à DEULEMONT lors d'une réunion publique organisée par le conseil municipal de DEULEMONT en partenariat de l'association Deûlémont Environnement. Suite à une nouvelle réunion d'information le 14 septembre 2018, j'ai fait part de mes remarques le 28 septembre 2018 dans le cadre de l'enquête publique organisée par le Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la PREFECTURE du NORD.

Je viens d'apprendre qu'une nouvelle enquête publique était ouverte concernant maintenant l'implantation d'un deuxième congélateur par l'entreprise CLAREBOUT POTATOES.

Je tiens à vous faire savoir ma ferme opposition à ces deux projets :

- Implantation d'un deuxième congélateur ;
- Installation d'une plate-forme bimodale.

Cette prise de position est fondée sur deux concepts :

- Le premier est **ÉCOLOGIQUE**. La suppression de zone humide qui affaiblira le potentiel de la nappe phréatique. Ce qui se traduira par l'augmentation de période de sécheresse avec l'impact sur la gestion de l'eau que notre département connaît actuellement. Vous avez été amené ces derniers temps à prendre des mesures de restriction de la consommation d'eau d'abord pour le deuxième trimestre de 2019 et actuellement jusque fin septembre 2019.
- Le deuxième tout aussi grave est notre **SECURITE**. Nous qui résidons à près de 500 m de ce nouveau congélateur avons tout lieu de nous inquiéter pour notre sécurité.. Cette inquiétude se base autant sur les risques pressentis à la lecture de l'informationⁱ établie par la DREAL Grand-Est que sur les risques déjà constatés. Je me suis permis de rechercher dans les médias locaux (La Voix du Nord et Nord Eclair) les événements relatifs à la gestion des risques de la société CLAREBOUT POTATOES sur ces dernières années. Vous excuserez les manques et l'aspect restrictif de mes recherches, mais mon inventaire est édifiant au regard de la gestion de la sécurité et des risques de cette société tant sur le site de Neuve Eglise que de Warneton :

- Juillet 2014 : Incendie
- Septembre 2015 : Incendie
- Janvier 2016 : Accident du travail par brûlure
- Février 2016 : Effondrement de poutrelles heureusement sans dommage corporel
- Avril 2016 : Accident mortel
- Aout 2017 : Epidémie infectieuse de salariés
- Octobre 2017 : Accident mortel ayant déclenché un contrôle inopiné des autorités Belges
- Novembre 2017 : Pollution de la Lys
- Décembre 2017 : Accident du travail par brûlure
- Février 2018 : Feu de cheminée
- Mars 2018 : Construction d'un parking sans autorisation des autorités Belges
- Septembre 2018 : Débordement de cuves
- Octobre 2018 : Déflagration dans une chaudière
- Juin 2019 : Pollution de la Lys entraînant une mortalité des poissons
- Juillet 2019 : Rejet de graisse dans l'atmosphère.

A cette liste il faut ajouter les nuisances sonores et olfactives régulières.

J'ose espérer que vous utiliserez tout ce qui est en votre pouvoir pour interdire ce développement industriel qui mettra en péril la population tant Deûlemontoise que celle de Warneton et environ. Nous ne pouvons pas vivre avec un risque de catastrophe industrielle que cette société ne peut pas prétendre contrôler au regard des accidents et incidents répétitifs. Le développement envisagé ayant pour seul but de centraliser les unités de Neuve Eglise et de Warneton à Warneton, ce qui par expérience me fait penser que les risques ne se cumuleront pas mais se multiplieront.

Il serait dommage que vous ou un de vos successeurs soit dans l'obligation de gérer une catastrophe type SEVESO de Toulouse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean LEFEBVRE

ⁱ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Information-sur-les-risques-des-fluides-frigorigenes-controles-reglementaires-de-la-DREAL-Grand-Est>

REPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA CONSTRUCTION

D'UNE PLATEFORME BIMODALE SUE LE SITE DIT

LE PONT ROUGE » à COMINES-WARNETON BELGIQUE ET SUR L'EXTENSION DE L'USINE CLAREBOUT
POTATOES PAR LA CONSTRUCTION D'UN SECOND CONGELATEUR

Réponse à L'enquête publique

Rédacteur : Madame Eliane Hauspie

-IMPACTS SUR L'ECOSYSTEME

-IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

-LES CONTRADICTIONS ET LES NON-DITS, SON FINANCEMENT ET L'AVENIR DU SITE

-CONCLUSION

Nous nous opposons à ce projet en raison de son impact sur notre écosystème, notre environnement, et toutes les conséquences à venir de l'aboutissement de tels projets.

L'IMPACTS SUR L'ECOSYTEME

Nous habitons Deûlémont depuis 40 ans. Nous avons toujours connus le secteur, où il est projeté d'implanter une plateforme. Cette zone a toujours subie des inondations tous les hivers, certes une amélioration avait pu être constatée lors des dragages de la LYS et de l'augmentation du gabarit de la DEÛLE.

Cette zone inondable a été reconnue par les représentants belges : Monsieur Carl Delhay, ingénieur au service public de Wallonie et Madame Catherine Maheux directrice du PACO, venus nous présenter le projet lors de la réunion du 24 septembre 2018.

Ils ont précisé « que les inondations n'étaient pas du seul fait du débordement de la LYS au confluent avec la DEÛLE mais également par le fait que la nappe phréatique ne se situe qu'à un mètre de la surface.

Lors de la montée des eaux en raison des fortes précipitations, cette zone regorge d'eau et les champs environnant sont envahis.

Dans ce cas comment peut-on imaginer bétonner sur ce territoire une plateforme de 60 M de large sur 150 M de long ?

Bétonner sur un sol instable, dont la solidité devra être conséquente, en raison des charges qui pèseront en surface.

Que devient la nappe phréatique si peu profonde, elle, qui alimente toute notre zone. A moins de travaux pharaoniques et, encore si cela est possible, (nous ne sommes pas des techniciens) et aussi très coûteux soient réalisés.

Nous nous permettons de nous interroger ? Les risques de pollutions par les matières déchargées et dont les substances toxiques et néfastes à notre santé, peuvent être véhiculées et infiltrées par les eaux de ruissellement ; matières dont nous n'avons eu aucune précision à ce stade du projet. Il faut également après la construction, tenir compte des modifications ultérieures sur les dépôts qui pourraient en résulter et dont la population serait dans une ignorance totale.

L'impact sur la santé serait inévitable, c'est l'eau que nous consommons.

Autres interrogations :

Toute la vie sur ces parcelles en serait modifiée. Cette zone est un écosystème qui régule la circulation des eaux et sert de zone tampon lors de la montée des eaux et évite une invasion plus conséquente des secteurs environnants.

La politique actuelle n'est-elle pas la préservation des zones humides ? La Belgique en serait-elle exemptée ?

Certainement, puisqu'aujourd'hui elle a permis la construction d'une usine sur cette même zone par un industriel qui n'en a que faire de la réglementation européenne. (Rejets dans la LYS ? fumées, odeurs, bruits, circulation sur des routes non adaptées au tonnage des camions et autres engins).

Le projet de l'extension de cette usine est pour nous inenvisageable. IL y a trop d'impacts sur notre santé et notre environnement.

Ces zones humides, préservent toute une vie animale et végétale, en total symbiose.

Vous modifiez un des seuls éléments et tout le système est en péril et la disparition pour certaines espèces animales ou végétales est inévitable. Pour que ces espèces vivent, elles ont besoins des uns et des autres. Un tel déséquilibre est inacceptable car à terme c'est la vie de l'être humain que l'on condamne.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT :

Que deviendront les eaux de ruissellement si elles ne peuvent plus s'infiltrer :

Tout simplement là où elles ne peuvent plus aller, elles envahiront des secteurs jusque-là préservés et inonderont notre village : je crois que ces dernières années la France a dû faire face à ses responsabilités, lors de nos nombreuses catastrophes qui ont été vécues douloureusement par les populations.

Octroyer des permis de construire sur des zones inondables, je crois que la France le paie très chère aujourd'hui.

La Belgique ne saurait être au-dessus des lois et devrait tirer les conséquences de ce qui est arrivé dans notre pays. Nous sommes en EUROPE non !

Il ne se passe pas une journée sans que l'on évoque le réchauffement climatique, la fonte des glaces de l'océan Arctique, alors on ne peut également que s'interroger sur la montée des eaux des mers et océans.

L'écoulement de nos fleuves ne se feront plus avec le même débit, entrainera automatiquement une augmentation des niveaux du réseau hydrographique intérieur et le surplus débordera sur les terres en inondant les terres cultivées mais aussi les zones d'habitations avec toutes les conséquences que cela comporte.

Autre impact : les nuisances dues aux bruits, une telle zone d'activité, chargement et déchargement des bateaux, fonctionnement, des grues et autres matériels nécessaires à ces activités, La circulation des camions relais etc... Notre village en a déjà plus qu'assez avec les odeurs, les évacuations de fumée, des impacts de graisse sur les voitures et maisons et le bruit de l'usine Clarebout, nous avons notre dose sans compter les rejets infects et toxiques dans la LYS. Je crois qu'il est inutile d'en rajouter.

Nous avons un abreuvoir pour les oiseaux, ce n'est qu'un dépôt de matières grasses, il ne faut pas se demander ce que nous respirons en particules fines.

LES CONTRADICTIONS ET LES NONS-DITS SUR LE FINANCEMENT ET L'AVENIR DU SITE

Sur les financements : Madame MAHEUX lors de notre réunion du 14 septembre 2018 nous a bien affirmé que cette plateforme dont la route de circulation la reliant avec le réseau routier passerait sur le territoire de l'usine CLAREBOUT n'intéressait absolument pas le propriétaire de l'usine.

Nous savons que bien sûr les 2 représentants de la Belgique, sont présents pour bâtir et persuader la population riveraine de l'utilité du projet, mais ils sont payés pour le faire et font leur travail, le futur et la politique économique ne saurait être leur problème. Ils n'en connaissent pas forcément tous les dessous.

En effet lors d'une réunion précédente, en présence de représentants belges, il bien été dit que Clarebout, **pourrait financer pour un tiers la construction** Alors lorsqu'on nous dit qu'il n'est pas intéressé, permettez-nous d'en douter.

L'argumentation de Mme Maheux, est que les pommes de terre livrées ne doivent pas comporter d'éléments gâtés et pourris, et qu'il est plus facile de refuser le chargement d'un camion que celui d'un bateau. Nous avouons méconnaître le circuit de réception, mais c'est un argument difficile à croire.

Nous ne croyons pas que les agriculteurs trient toutes les patates avant leurs dépôts et seules les pourritures visibles peuvent être décelées mais celles internes !!!!, nous ne croyons pas qu'elles soient passées au scanner. Et pour les examiner il faut bien les décharger. Son argument ne tient pas debout car nous savons qu'à la clef il y a la construction du second congélateur et qu'il a bien été dit l'intéressement de Monsieur Clarebout au projet, d'autant plus que son usine de Neuve Eglise doit fermer en 2020 et être rapatriée sur Warneton. N'est-ce pas un gros mensonge. 105 000 litres d'ammoniaque à notre porte n'est-ce pas un type SEVESO ?, nous en avons actuellement 35 000, c'est déjà beaucoup.

Nous n'avons aucune illusion sur le développement ultérieur du site et d'une industrialisation plus intense à l'arrière, Mme Maheux a eu des difficultés pour nous donner les noms des industriels intéressés par le projet. Sur les 10 qu'elle avançait elle n'a pu nous en citer que 2.

CONCLUSION :

Nous souhaitons protéger notre village des inondations, des nuisances, bruits, odeurs, d'une industrialisation à risques, nous sommes dans la banlieue verte de Lille et nous entendons le rester.

Nous voulons protéger notre santé et celles de nos enfants.

Nous nous opposons à ce projet et que pour une fois le pouvoir de l'argent ne fasse sa loi au détriment de la population parce que ces financiers du profit n'en ont rien à faire de notre vie.

Nous voulons préserver notre qualité de vie, notre environnement et celui de l'avenir.

Nous voulons protéger notre patrimoine ; nos maisons seront dévaluées.

Nous voulons que L'EUROPE ait une politique plus cohérente, cette EUROPE ne peut attribuer des subventions pour préserver le milieu naturel, les écosystèmes et les zones humides, lutte contre les inondations, établir une coulée verte de LILLE à COURTRAY pour les randonneurs, les VVT, les chevaux et autres activités de promenades et financer une industrialisation néfaste sur les mêmes berges.

UN PEU PLUS DE COHERENCE, MESDAMES ET MESSIEURS LES DEPUTES EUROPEENS.

UNE ABERRATION DE PLUS, LE 24 SEPTEMBRE 2018 A 8H30 LA RADIO VIVACITE ANNONCAIT QUE WARNETON RECEVAIT LE LABEL DES MEILLEURS VILLAGES OU IL FAIT BON SE PROMENER

On nous propose un aménagement paysager ? Je ne savais pas que l'on pouvait planter des arbres au milieu de l'eau et sur la route des bateaux.

LA, JE CROIS QUE LA BELGIQUE SE MOQUE DE NOUS quand on sait ce que nous subissons chaque jour avec l'usine CLAREBOUT.

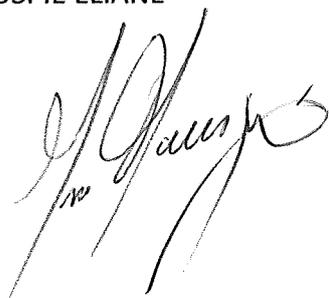
ALORS NOUS DISONS STOP STPOP MILLE FOIS STOP

Nous nous croyons profondément humilié.

N'oubliez jamais que la nature est au-dessus des lois humaines, si on la contrarie, un jour, elle n'hésite pas à nous le rappeler et reprendre ses droits.

SIGNATAIRES

HAUSPIE JEAN-PIERRE HAUSPIE ELIANE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, sweeping strokes that form a unique, abstract shape.A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent initial 'E' followed by a series of fluid, connected letters that appear to read 'Hauspie'.

Wevelgem, 30/6/2019

Mme le bourgmestre de Comines-Warneton, Alice Leeuwerck

**Concerne : Enquête publique / demande pour extension de l'usine
Clarbout/Warneton pâr la construction d'un nouveau congélateur
et bâtiment logistique**

Notre organisation, Natuur.koepel vzw, œuvre depuis de nombreuses années pour la protection de la nature et de l'environnement dans la région de la Lys en Flandre.

Comme vous le savez sans doute, la qualité de l'eau du bassin de la Lys est la pire de toute la Flandre. La nature et les environs de la Lys se sont également considérablement détériorés au cours des dernières décennies. C'est pourquoi le gouvernement flamand s'est engagé à travailler à la restauration de la nature de la Lys (projet de restauration de la rivière) dans le cadre du projet Seine-Escaut en cours. La Flandre souhaite ainsi respecter les exigences de la directive-cadre européenne sur l'eau. La Wallonie est également impliquée dans ce projet Seine-Escaut via la Lys-frontière et est donc aussi obligée de prendre ses responsabilités pour la qualité de la Lys afin que cette directive européenne puisse être respectée.

Le problème des nombreuses décharges graves dans la Lys par la société Clarebout a un impact négatif direct sur la qualité de la Lys en Wallonie et en Flandre. C'est pourquoi nous participons à cette enquête publique.

Nous nous opposons à la demande d'expansion de l'entreprise pour les raisons suivantes:

- 1) Une extension avec un nouveau réfrigérateur signifiera une nouvelle détérioration grave du cadre de vie de la population: impact visuel, nuisances sonores et olfactives, impactes sûr la qualité de l'air et augmentation encore plus importante du nombre de transports en camion dans les municipalités concernées.
- 2) L'usine affecte également gravement le potentiel touristique de la vallée de la Lys. Le bâtiment existant est visible à des kilomètres de distance est peut déjà être considéré comme une anomalie totale dans le paysage ouvert de la Lys. Un deuxième bâtiment aussi grand rendra la situation encore pire. L'impact visuel ne peut être caché par aucun écran vert.
- 3) Un nouveau bâtiment en béton de cette taille signifie une nouvelle attaque sur l'espace ouvert de la vallée de la Lys et sur la fonction d'infiltration d'eau de cette région.

- 4) Ce nouveau projet d'expansion ignore complètement la valeur biologique importante de la vallée de la Lys et représente une nouvelle attaque contre la biodiversité déjà sous forte pression. Outre la valeur écologique intrinsèque de la région, les sols de vallée humides et les zones marécageuses jouent un rôle important dans la fonction de purification naturelle de l'eau. Cette fonction est de plus en plus compromise par de nouveaux projets industriels dans la vallée tels que ceux de la société Clarebout.

- 5) La mauvaise réputation de l'entreprise avec des rejets directs gravement pollués dans l'ancien bras de la Lys adjacent encore récemment documentés et leur attitude de nier systématiquement ces atteintes à l'environnement sont en elles-mêmes suffisantes pour empêcher toute nouvelle expansion de l'entreprise.

- 6) Il est également urgent de mieux protéger les sols des vallées dans le contexte du changement climatique: il est scientifiquement établi que les zones humides et les prairies permanentes à hauts niveaux d'eau, telles que nous les trouvons le long de la Lys, ont une grande capacité de stockage de CO₂. Il est donc inacceptable de concrétiser davantage cette zone du point de vue du climat.

- 7) Enfin, nous tenons à souligner l'aspect développement durable: les activités de cette société reposent sur la monoculture à grande échelle de pommes de terre au prix le plus bas possible, dans le but d'exporter des produits transformés dans le monde entier. Les coûts environnementaux liés à la culture à grande échelle de pommes de terre avec consommation d'eau, lessivage d'engrais, utilisation de pesticides, érosion, etc., sont totalement ignorés. L'empreinte écologique d'une telle entreprise est donc très importante. Ce modèle d'agriculture industrielle contredit totalement la nécessité de passer de l'agriculture actuelle à un modèle d'agriculture axée sur la production alimentaire locale tout en respectant les conditions environnementales. Nous souhaitons que les autorités belges cessent de subventionner ce modèle agricole qui a trop de conséquences dévastatrices, également pour l'environnement local et la qualité des terres agricoles. En plus, cette agriculture industrielle n'offre aucune garantie aux agriculteurs-fournisseurs concernés pour un salaire équitable à long terme.

Conclusion: nous vous demandons de refuser l'extension des installations avec un nouveau réfrigérateur sur la base des objections susmentionnées.

Salutation distinguée,

Kristina Naeyaert, présidente de Natuur.koepel vzw
Normandiestraat 178
8560 Wevelgem

Marie-lise Mercier
21 allée du bel arbre 59890 deulémont

Mesdames, Messieurs les politiques ,députés,ministres ,instances locales etc etc

STOP

Arrêtez de nous donnez des leçons d'écologie , de protection de l'environnement quand c'est VOUS qui autorisez les constructions , signez les permis de construire de ces usines tellement immenses et extensibles qu'elles sont ingérables et incontrôlables comme l'usine Claerebout , C'est nous qui en subissons les bruits , les odeurs (frites et autres) les rejets douteux dans la rivière qui , ensuite , traversent plusieurs pays ,déplaçant les pollutions , les taches de graisse sur nos voitures ,Arrêtez de nous faire croire que l'endroit d'implantation de cette plate-forme multimodale à coté de l'usine Claerebout n'a pas été choisi pour servir les intérêts de celle -ci générant encore plus de bruits de déchargement , de trafics routiers et fluviaux face à nos habitations (alors qu'il y a de la place ailleurs hors population) situées en pays étranger et dans un petit village ou le petit nombre de riverains a plus de mal à se faire entendre , donc de se défendre

Alors , pour une fois , faites preuve de bon sens en refusant l'implantation de ce deuxième frigo qui ne générera aucun emploi mais seulement de la productivité ,donc plus de pollution , faites pression pour que cette plate-forme multimodale soit déplacée en des lieux inhabités , et surtout ,travaillez pour que Productivité, Emplois et protection de l'environnement aillent de pair ,c'est l'avenir du travail et de notre planète mais pour l'instant, la protection de notre village et la santé de ses habitants ,

M JASICKI Michaël
13 Rue du Général Foch
59890 DEULÉMONT

M le Préfet
Deulémont le 8/07/2019

Monsieur,

Par ce courrier je tiens à faire part de ma farouche opposition au projet d'extension de l'usine belge Clarbout Potatoes.

En effet, depuis plusieurs années un premier congélateur a gâché notre vue, le second, en projet semble complètement démesuré et ne ferait qu'accroître cette pollution visuelle.

De plus, nous subissons quotidiennement des nuisances en tous genres : odeurs insupportables, rejets et retombées grasses, bruits en tous genres et à toute heure du jour et de la nuit etc...

Enfin, je constate régulièrement des rejets polluants dans la Lys et je crains pour l'écosystème. Le projet de plateforme paraît également démesuré et l'endroit complètement inapproprié.

Les Dœulémontois et moi même nous
ne voulons pas d'une autoroute fluviale
derrière de notre village - que nous nous
efforçons à mettre en valeur en tant - que
poumon vert de la métropole lilloise

Non au deuxième congélateur !

Non à la plateforme !

JASICKI Michaël

Michel CUVELIER
29 Ter Impasse de la tuilerie
59890 DEULEMONT

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
59000 LILLE

Deûlémont, le 02/08/2019

OBJET : Enquête publique suite à une nouvelle demande d'un 2^{ème} congélateur de l'entreprise CLAREBOUT chaussée rue du pont rouge à Warneton.

Monsieur le Préfet,

L'entreprise CLAREBOUT POTETOES a déposé un nouveau dossier de création d'un 2^{ème} congélateur sur son entité rue du pont rouge à Warneton.

Le premier point important pour lequel je souhaite porter votre attention, est d'ordre administratif. Le dossier est déposé en classe 2 ce qui supposerait que l'entreprise Clarebout ne procède pas à une augmentation de production. Or tous les éléments montrent que cette entreprise est déjà en surproduction par rapport à ses autorisations.

- Le nombre de camions qui entrent dans l'usine n'est pas en rapport avec la production autorisée.
- Le nombre de chaînes de production qui a augmenté dans l'unité de Warneton ces dernières années, montrent bien un accroissement de la production finale.

Pour clarifier cet aspect il est impératif de procéder à un contrôle des matières premières (PdT) qui entrent chaque jour dans l'entreprise. Ces données sont faciles à obtenir et doivent être vérifiées par un organisme qualifié et indépendant.

Car lorsque Mr Clarebout déclare qu'il ne va pas augmenter sa production on peut probablement le croire puisqu'il a déjà développé sa capacité de produire. D'ailleurs la mise en place de sa nouvelle cheminée de 60m de haut, n'a pas été érigée pour réduire les odeurs de friture que nous subissons en tant que riverains mais pour permettre une augmentation de la production de produits finis en maintenant les odeurs à un niveau « acceptable » pour lui.

Le dossier doit donc être reconsidéré en classe 1 contrairement à ce qu'affirme l'entreprise Clarebout.

Ce projet est aussi une aberration au point de vue agro-environnemental. La production de pommes de terre existe depuis longtemps en Nord-Pas de Calais. Elle a sa place au sens agronomique si une modération des surfaces de cette culture est respectée. La pomme de terre ne doit pas revenir avant 5 ou 6 ans pour une bonne rotation et éviter des problèmes parasitaires : nématodes, gales etc. Encourager à mettre de plus en plus cette culture entraîne :

- Une concurrence dans la recherche de surfaces pour des pommes de terre avec pour conséquences une déstabilisation de l'installation des jeunes : sous locations trop élevées, augmentation du prix des reprises de terre, des difficultés pour s'installer etc. (conf. Article de la Voix du Nord dans l'Avesnois, début juillet)
- Une culture de pommes de terre sur des parcelles non adaptées car trop en pente par exemple, entraîne de gros risques de ravinement en cas d'orages comme on les connaît au printemps. Les conséquences sont connues : routes, quartiers ou villages inondés. Qui supporte les conséquences de ces dégâts ?
- Une dégradation des sols au niveau de la matière organique en général et donc de nombreux problèmes d'érosions de toutes natures.
- La pomme de terre est sensible au déficit hydrique. On sait que l'irrigation améliore les rendements. Avec les évolutions climatiques, il va falloir de plus en plus souvent irriguer. Et pourtant, comme cette année, il faut restreindre et économiser l'eau. Avec le développement de la pomme de terre on va à l'encontre de ces préoccupations majeures.

En conclusion les surfaces de cette culture doivent être maîtrisées pour maintenir son avenir et préserver l'environnement. C'est le rôle de la puissance publique de veiller à ce problème.

Sur les aspects environnementaux plusieurs points doivent être relevés :

- Tout comme le premier congélateur, dont cette construction va être en prolongement, l'implantation se réalise sur une zone inondable c'est-à-dire un non-sens du point de vue de la gestion des réservoirs en cas de crues lors d'hiver ou printemps pluvieux. Cela sous-entend qu'il faut compenser ailleurs, où et pour quel coût ?
- L'emplacement se situe sur un corridor écologique, territoire favorisé pour la protection de l'environnement. En face de ce futur édifice prévu, existe une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) qui est un atout majeur pour ce corridor. La construction va totalement à l'encontre de la protection de ce territoire. Le projet prévoit bien l'implantation de quelques arbres pour tenter de compenser cette lacune mais ce n'est qu'une gestion artificielle pour masquer ce problème. Ce n'est pas la présence de quelques arbres ou arbustes plantés à proximité d'un milieu hostile qui créent des conditions favorables à la faune utile.

- Le maintien de zones humides avec la présence de prairies de chaque côté de la Lys est bénéfique comme milieu épurateur sur la qualité des nappes phréatiques absolument indispensable pour notre consommation d'eau quotidienne.

Sur les aspects économiques :

- L'argument souvent justifiés par les promoteurs de ce projet est la création d'emplois pour la région. Cet argument est totalement faux puisque l'objectif du congélateur est le stockage entièrement automatisé. Hormis quelques personnes supplémentaires mais point d'emplois nouveaux à l'horizon. Et puis peut-on tout justifier ?
- La création de zones d'activités économiques avec ou non la création d'emplois, doit se gérer sur un territoire, pensé par les élus. Ces zones d'activités doivent prendre en compte de nombreux critères pour la protection de l'environnement, du bruit, des odeurs, de la circulation etc. Par ce projet c'est l'entreprise CLAREBOUT qui impose à la société ses objectifs, défiant les règles minimales de son environnement.

En ce qui me concerne, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce projet.

Oui au développement économique. Oui à la création d'emplois.

- Mais NON à cet endroit inapproprié, non prévu dans un projet économique cohérent et imposé pour le seul projet d'un homme et pas d'une politique économique cohérente sur un territoire.
- NON aux rejets déjà constatés dans la rivière
- NON aux odeurs pestilentielles sur les communes environnantes lorsque le vent nous les amène.
- NON à la dégradation de la qualité de l'air dans notre secteur qui doit, de par son côté rural, être préservée car la ville est toute proche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma considération.

Michel CUVELIER

Une « responsabilité objective » en demi-teinte ou une « responsabilité pour faute » déguisée ?

1. La théorie des troubles du voisinage (cf. note 1) trouve son fondement dans l'article 544 du Code civil, cet article reconnaissant à tout propriétaire le droit de jouir normalement de son bien.

La victime d'un trouble du voisinage peut agir à l'encontre du voisin -qui a rompu l'équilibre entre les fonds générant un trouble anormal- en vertu de l'article 544 du Code civil, alors même que le dommage a pour origine la faute d'un tiers.

Ainsi, «notons qu'il n'est pas nécessaire que le propriétaire soit l'acteur du trouble anormal. Il suffit qu'à la suite d'une décision qu'il a prise concernant son fonds, il offre la possibilité –en tant que maître de l'ouvrage par exemple- à des tiers d'occasionner des inconvénients excessifs au fonds voisin» (cf. note 2) . Il peut être intéressant de rappeler que la Cour de cassation a de façon univoque rejeté la thèse selon laquelle la responsabilité sur pied de l'article 544 du Code civil ne pouvait être retenue que s'il était établi que le trouble de voisinage subi était la conséquence de la décision d'effectuer des travaux et que sans les fautes commises par les entrepreneurs, le dommage se serait réalisé tel qu'il s'est produit. (cf. note 3)

2. La théorie des troubles du voisinage n'impose pas la démonstration d'une faute dans le chef du voisin (propriétaire ou occupant titulaire d'un droit réel ou personnel sur le fond ayant donné naissance au trouble). Elle est souvent considérée comme un cas de responsabilité objective du voisin consécutive à la rupture d'équilibre entre les propriétés voisines (cf. note 4) .

Toutefois, cette responsabilité objective est en demi-teinte. En effet, s'il s'agissait d'une responsabilité objective sensu stricto, le simple fait d'être propriétaire du bien « générateur du trouble » ou celui qui en raison d'un droit réel ou personnel accordé par le propriétaire dispose à l'égard dudit bien l'un des attributs du droit de propriété devrait suffire à retenir la responsabilité du propriétaire ou du titulaire précité (cf. note 5) .

3. Or, la victime d'un trouble du voisinage doit prouver :

1°) l'existence de son dommage (le trouble) et son origine (le voisinage),

2°) le fait, l'acte ou le comportement du voisin titulaire d'un droit réel ou personnel sur le bien voisin,

3°) le lien causal entre ce fait, cet acte ou ce comportement et le dommage.

En exigeant de la victime de telles preuves, la jurisprudence et la doctrine majoritaires (cf. note 6) dénaturent la théorie des troubles du voisinage en la cantonnant à une simple application d'une responsabilité pour faute.

La faute réside dans le fait d'avoir manqué, par son fait, par un acte ou par son comportement, à l'obligation de ne pas porter atteinte au droit reconnu à chacun des voisins de pouvoir jouir normalement de son fond. Cette obligation consacrée par l'article 544 du Code civil est une obligation de résultat de sorte que tout fait, toute omission ou tout comportement causant un déséquilibre entre des propriétés voisines est nécessairement de nature fautive.

le 05.08.2019

Cette notion de faute justifie la recherche du vrai responsable (propriétaire ou occupant titulaire d'un droit réel ou personnel sur le fond) ainsi que le caractère personnel de l'obligation, incombant à l'auteur véritable du fait, de l'acte ou du comportement incriminé, de « compenser » le préjudice subi.

CONCLUSIONS

L'entreprise Clarebout est elle au dessus des lois car l'article 544 du code civil dit bien qu'il est interdit de nuire au voisinage or depuis son implantation les nuisances de l'usine sont très nombreuses (odeur, bruit, retombé de graisses, pollution de la Lys et de l'air, circulation des plus de 3,5T dans Warneton interdit aux PL etc ...) la liste est trop longue.

la construction d'un 2eme congélateur et de la plate-forme portuaire ne va faire qu'aggraver cette situation.

Il est donc souhaitable d'interdire ces constructions et d'obliger l'entreprise Clarebout d'investir l'argent prévu pour ces travaux à la suppression des nuisances causées par l'usine.

Il faut rappeler que sans compter le trafic routier des camions de l'entreprise, l'usine rejette 77000 Tonnes de CO2 par ans valeur déclarée dont la réalité doit être bien supérieure.

A l'heure ou la plupart des pays sont pour une diminution des émissions de CO2 dont la Belgique (accord de Paris). Cette entreprise est une catastrophe écologique émission de CO2, pompage d'eau dans la nappe phréatique, pollution de la Lys, stockage d'ammoniaque, demande de construction d'un deuxième congélateur et d'une plate-forme portuaire qui vont détruire des zones inondables et écologiques qui absorbent une partie du CO2.

Je suis donc contre la construction d'un 2eme congélateur et de la plate-forme portuaire, je suis même favorable au démontage du premier congélateur qui nuit fortement au voisinage, et au contrôle strict de la production de l'usine. Celle ci n'aurait jamais du s'implanter en ville.

Michel Logeais
Faubourg de Lille 12
Warneton

Bonjour, le code civil est identique en Belgique et en France , l'article 544 est le même , l'argent de monsieur Clarebout ne lui permet pas d'être au dessus des lois. Il y a un problème plus grave c'est que si l'on constate des gouttelettes de graisse sur les voitures, les maisons... nous respirons aussi des particules de graisse plus fines donc un risque sanitaire majeur.

Cordialement Michel Logeais

Mme VIENNE Monique
27, avenue des Primevères
59890 - DEULEMONT

Deûlémont, le 31 juillet 2019

Préfecture du Nord
Direction de la Coordination des Politiques
Interministérielles
Bureau des Installations Classées pour la protection
de l'environnement

12, rue Jean Sans Peur
CS 20003

59039 Lille Cédex

O B J E T : Entreprise CL CLAREBOUT POTATOES.
Permis de construire pour un deuxième congélateur.
Consultation du public du 8 juillet au 5 août 2019.



Madame, Monsieur,

Deûlémont, ce si joli petit village.

Quand j'ai cherché un terrain pour faire construire ma maison pour mes vieux jours, j'ai eu un coup de cœur pour ce village, j'ai craqué et j'ai voulu absolument y habiter.

Puis l'entreprise Clarebout Potatoes a fait construire un immense et horrible congélateur.

Quant est-il maintenant, parfois j'ouvre grandes toutes les fenêtres de ma maison, pour l'aérer. Puis, soudain une odeur de frites envahit ma maison, je dois refermer immédiatement toutes les fenêtres. Je me sens emprisonnée chez moi.

Parfois, je fais sécher du linge dans mon jardin, puis odeur de frites, je dois immédiatement le rentrer. D'ailleurs ces derniers jours, il a fait très chaud et je voulais aérer, impossible avec l'odeur de frites.

Maintenant, il est très rare que je mange des frites, l'odeur m'écoeure.

De plus, je dois nettoyer les vitres avec du vinaigre blanc car elles sont toutes grasses, et les tuiles des toits des maisons dans mon lotissement redeviennent noires, très vite, malgré les nettoyages.

Quant au bruit, par moment, on entend d'énormes bruits, j'imagine une énorme poutre qui tape à intervalles réguliers sur une gigantesque tôle en acier qui résonne, je ne sais pas ce que c'est.

Et ce congélateur, vous l'avez déjà vu, cet énorme bâtiment massif rectangulaire blanc ainsi que tout ce qui est autour, plein de tuyaux, cheminées, bâtiments annexes, un énorme labyrinthe, et rien pour embellir (arbres, arbustes, fleurs etc ...) et cacher ce gigantesque capharnaüm, le paysage est complètement défiguré.

Pourquoi, l'Entreprise CLAREBOUT ne construit-elle pas tout ceci à l'intérieur de la Belgique et non à la frontière avec la France, parce qu'elle sait que les Belges n'accepteraient pas, alors pourquoi la France doit-elle accepter.

Quand je randonne sur les berges de la LYS qui longent directement l'Entreprise CLAREBOUT, chemin pour les randonneurs, les cavaliers à cheval, les cyclistes, les familles qui se promènent, de toutes les personnes des environs et d'ailleurs, je suis intriguée par moment par l'eau qui coule de cette usine, qui traverse le chemin et va directement dans la LYS. Cette eau est-elle polluée ?

Quand on pense que la MEL – ESPACES NATURELS entretient et embellit tous les paysages, toutes les berges et les environs, que notre village fait de son mieux également pour la beauté et le bien vivre des personnes, des familles, des enfants, (concours des maisons fleuries, nettoyons notre village, dépollution des eaux usées par lagunage, Deûlémoniak (course pédestre nature qui regroupe 400 personnes, de Deûlémont et des environs, gigantesque foire à la brocante qui draine des milliers de visiteurs, Deûle et Lys en fête, terre en folie, les fêtes de l'eau etc...) nouveau lotissement ou habitera à terme environ 250 personnes qui ont fait confiance à ce village, etc...).

Tous les efforts sont faits pour faire vivre notre village.

On se demande alors pourquoi, à côté

UNE USINE POLLUE L'ATMOSPHERE PAR LES ODEURS, LES RETOMBÉES DE GRAS, LES NUISANCES SONORES, LA DEFIGURATION DES PAYSAGES, L'EPANDAGE D'ANTI GERMINATIF UTILISÉ DANS LES HANGARS DE STOCKAGE DE POMMES DE TERRE QUI POLLUE LE SOL. TOUT CE CI POUR LE PROFIT PÉCUNIER DE QUELQUES PERSONNES SANS SCRUPULE, AU DESAGREMENT DE LA SANTE ET DU BIEN VIVRE D'ENORMEMENT D'ETRES HUMAINS.

ALORS UN 2^{ème} CONGELATEUR ET TOUT CE QUI SERA ENGENDRE PAR CELUI-CI, **NON**,

Ne prenez, pas plus, mon si beau petit village de DEÛLEMONT,

Pourquoi, ensuite n'y aurait-il pas un 3^{ème} congélateur et ainsi de suite, l'appât du gain n'a pas de limite.

Sans compter qu'il y a déjà eu des accidents industriels, il y a même un moment il y avait 85 salariés qui avaient une maladie étrange.

Et en cas d'explosion, il y en a déjà eu une, vous vous rendez compte de la catastrophe engendrée et de la responsabilité des décideurs.....

J'espère que ce courrier qui a été pensé et rédigé avec mon cœur vous aura un peu touché et que vous penserez **A LA VIE OU A LA MORT DE MON VILLAGE** avant de prendre une décision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur en l'expression de mes sentiments respectueux et distingués.

Cordialement,



MME VIENNE.

Mr et Mme BLEUSET

à DEULEMONT, le 02 août 2019

11 Rue des Processions

59890 DEULEMONT

Objet : consultation du public – CL WARNETON

Bonjour,

Nous exprimons, par ce courrier, notre opposition au nouveau projet d'extension de Clarebout Potatoes !

Nous habitons le village de DEULEMONT depuis 20 ans, et déjà nous avons été surpris et mécontent pour le premier congélateur.

C'est une verrue dans ce paysage de verdure ! en plus des soucis qu'il nous a apporté en terme de pollution olfactive, de pollutions par rejets dans la rivière.

Il est absolument inconcevable de permettre à cette entreprise de s'agrandir encore sur ce site !! Cela va à l'encontre de la préservation de l'environnement qui a été mis en place depuis de nombreuses années sur ce secteur de corridor biologiques et également aussi proche de zone d'habitations comme notre village, et ceux de Warneton France et Warneton Belgique !!!

C'est une question de bon sens !!

Espérant vivement être entendus.

Merci,

Cordialement,

Mr et Mme BLEUSET

le 02/08/2019


Deûlémont le 10 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Le lundi 28 novembre, une réunion de consultation a été organisée au centre culturel de Comines Belgique, afin de présenter un projet d'aménagement d'une plateforme portuaire en rive gauche de la lys et d'une voirie d'accès à Warneton Belgique, projet initié par le PACO (Direction des Voies Hydraulique de Tournai-Belgique)

Si le projet se concrétise, les Deulémontois vont supporter les nuisances visuelles et sonores. A savoir

L'installation de grues et le déplacement incessant d'engins avec les bruits (bip) le jour et la nuit pour le déchargement des containers, et un déplacement intense de camions (bruits et pollution) à 100m du centre du village

Le bétonnage de 15 000 m² de terres inondables va détruire une zone humide naturelle avec la destruction ou le déplacement d'espèces naturelles sensibles

Ce projet va servir uniquement les intérêts de l'usine CLAREBOUT qui n'arrive toujours pas à résoudre depuis des années les problèmes de nuisance (Odeurs de frite, bruits léger mais constant, vapeur d'huile sur nos maisons)

L'installation de cette plateforme va compromettre l'activité d'agriculteurs installés depuis longtemps sur ces terres. Pourquoi construire aussi un deuxième frigo, puisqu'il ya un bras mort de la lys qui longe le premier frigo, et ou on peut décharger directement dans les péniches, sans l'intervention de camions qui polluent

L'installation de cette plateforme va à l'encontre du code de l'environnement, et des actions menées par l'état et l'Europe, pour sauvegarder les espaces naturels sensibles
Il y a plusieurs site a proximité déjà construit (Comines . Wambrechies) qui sont déjà aménagés

Depuis des années nous constatons des inondations, si cette zone humide n'existe plus, où ira cette réserve d'eau ? ira-t-elle inonder d'autres endroits... comme nous pouvons le constater très souvent à la télé.

Cordialement
Mr Cuvelier

Mr Daniel FACQ & Mme Christine FACQ VANOOST

640 Chemin du Petit Bonheur

59890 DEULEMONT

daniel.facq@orange.fr

Préfecture du Nord

Direction de la coordination des politiques interministérielles

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

12 rue Jean Sans Peur

CS 20003

59039 Lille Cedex

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE DU 8 JUILLET AU 5 AOUT 2019

SUR L'IMPLANTATION D'UN DEUXIEME CONGELATEUR

DEULEMONT LE 2 AOUT 2019

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête publique concernant l'implantation d'un deuxième congélateur et de la plateforme bimodale par l'entreprise CLREBOUT POTATOES en face de notre village.

Je vous prie de prendre note que nous sommes **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes.

Le terrain est en zone inondable qui en cas de crue polluera toute les parties Française et Belge.

Les congélateurs en période de forte chaleur tourneront à plein régime et les compresseurs à l'extérieur un bruit épouvantable surtout la nuit.

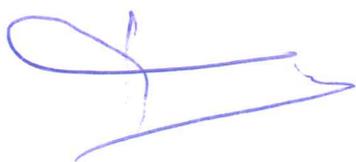
S'il construisent un nouveau congélateur, augmentation de la production et de la pollution .

Une pollution atmosphérique très importante avec des rejets de gras et odeur sur l'ensemble de notre village, mettant en péril la santé de nos enfants et petits enfants fréquentant nos écoles, camp de vacances, notre stade et divers parc de jeux, fini le repos sur les terrasses de nos maisons qui auront perdues en valeur immobilière avec difficulté de revente.

Déjà nous subissons le passage de nombreux camions étrangers passant dans des zones limitées en tonnage sur des routes et pont qui ne sont pas adaptées donc doublement de circulation.

Cordialement.

Daniel FACQ & Christine FACQ VANOOST



M. et Mme DELEBECQUE
Et leurs 3 enfants
3 Domaine de la Belle vue
59890 DEULEMONT
julie.delebecque@neuf.fr

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
Direction de la Coordination des Politiques
interministérielles Bureau des Installations Classées pour la
protection de l'environnement
12, rue Jean Sans Peur
CS 20003
59 039 LILLE Cedex

Deûlémont le 24/07/2019,

Objet: Mécontentement face aux nuisances et au projet de développement de la société Clarebout Potatoes.

Monsieur le Préfet,

Voilà près de 14 ans que nous nous sommes installés à Deûlémont et que nous y avons construit notre foyer. Nous avons été séduits par ce magnifique village de campagne et par son calme. Nous avons maintenant 3 enfants âgés de 10, 8 et 5 ans qui grandissent au cœur du village. Depuis quelques années, nous subissons les nuisances sonores, visuelles et olfactives de la société Clarebout Potatoes située juste en face de notre village sur la commune de Warneton (Belgique). Sans parler des inquiétudes au niveau sanitaire que nous avons...

En effet, régulièrement (au minimum 2 fois par mois), le village sent « la frite » comme le disent nos enfants. Quand nous nous promenons le long de la Lys, nous voyons de gros bâtiments blancs avec de grosses fumées sur l'autre rive qui dénotent au milieu des arbres et de la campagne environnante. Nous entendons beaucoup de pêcheurs et d'associations qui défendent l'environnement s'inquiéter pour la faune, la flore mais aussi la santé des habitants. A contrario, sur la rive côté Deûlémont, tout est fait pour préserver et respecter la nature.

Nous avons appris avec beaucoup d'inquiétude la volonté de l'entreprise Clarebout Potatoes de construire un autre congélateur à côté de celui déjà implanté et d'installer une plate-forme bimodale. Les habitants de Deûlémont souffrent déjà beaucoup au quotidien avec les installations déjà en place. Cette situation n'est pas acceptable et ne peut plus durer.

Dans une politique actuelle qui est européenne et qui prétend se soucier de la nature, nous sommes dans l'incompréhension totale face à ces projets. Il est important d'agir et de défendre nos droits de vivre dans un environnement sain qui respecte la nature. **Toute notre famille souhaite vous exprimer par ce présent courrier notre avis totalement défavorable à ces projets et espérons que vous pourrez nous aider à défendre les valeurs de notre village en stoppant ces projets.**

Cordialement,

Sébastien, Julie, Nathan, Romain et Lison Delebecque

M. et M^{me} HECHEMI
31 Bis Imp de la Tuilerie
59890 DEULÉMONT

Préfecture du Nord
Direction de la Coordination
des Politiques interministérielles
Bureau des Installations classées
pour la Protection de l'Environnement

Deulémont le 8/07/2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes désespérés d'apprendre que l'entreprise CLAREBOUT Warneton vient de déposer une nouvelle demande de permis de construire pour un congélateur géant. Nous le sommes tout autant face au projet de plateforme portuaire.

En effet depuis plusieurs années nous subissons au quotidien les nuisances de tous genres de la part de cette entreprise : bruits, fumées, odeurs de friture et même parfois de nourriture, retombées grasses et bien d'autres encore.

L'installation du premier congélateur a complètement dériaturé notre paysage verdoyant. Contrairement à ce que pense Monsieur CLAREBOUT, les Deulémontois ne se sont pas habitués à cette vue.

Nous vivons avec car nous n'avons pas le choix !

Un second congélateur serait une véritable catastrophe visuelle et va à l'encontre des efforts faits côté Français pour mettre en valeur les bords de la Lys. De plus, cela ne ferait qu'accroître les nuisances que nous subissons déjà. Par ailleurs, le projet du port semble complètement disproportionné lui aussi et s'avérerait inapproprié !!

Le transport fluvial est certes une bonne alternative écologique mais un port de telle dimension n'a rien à faire en pleine campagne. Sa création ne ferait qu'accroître le trafic de poids-lourds dans la région et y concentrer une pollution liée aux émissions de CO₂, sans parler du bruit que cela engendrerait !

Vous aurez bien compris que pour toutes ces raisons, et nous pourrions très aisément rallonger la liste, nous sommes totalement contre l'implantation de ce second congélateur et de la plate forme portuaire !!

En espérant que les pouvoirs publics agissent pour le bien de tous, pas seulement des Dœulémontois ou Warnetonnois mais pour la Planète que nous allons laisser à nos enfants

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

M^{me} et M^{me} HECHEMI

Monsieur et Madame HETUIN
9 allée de l'étang
59890 DEULEMONT

le 20 Juillet 2019

Objet : Enquête Publique sur le projet d'implantation d'un deuxième congélateur par l'entreprise Clarebout Potatoes

Monsieur le Préfet,

Il y a quarante ans nous sommes venus nous installer à Deûlémont. À l'époque on disait : «à la campagne on respire mieux !! ». À peine arrivés nous avons dû nous battre contre le TUMULUS (projet communautaire gigantesque d'enfouissement des ordures). Finalement, après de nombreuses manifestations et une forte mobilisation, le projet a avorté. Puis il y a eu une trêve et nous avons vu les abords de notre village s'embellir : aménagement des chemins de halage création d'un couloir « la coulée verte ». Parallèlement côté Belgique le projet CLAREBOUT se mettait en place avec un immense frigo et une usine de fabrication de frites congelées. Depuis malgré notre mobilisation rien n'a changé au niveau des nuisances : **odeurs PERMANENTES** de fritures, de pourriture, et d'acides (heureusement parfois le vent nous permet une trêve !!!), des **bruits** la nuit quand les soupapes de sécurité fonctionnent, un ronronnement constant.

RIEN n'a été résolu !!!

MONSIEUR CLAREBOUT (une des premières fortunes de Belgique) semble ignorer les normes de sécurité : les filtres ne sont pas changer régulièrement, aucun plan de prévention n'est prévu en cas d'accidents pour la population environnante, comment protéger nos enfants dans les écoles ! Les normes européennes ne semblent pas s'appliquer en Belgique. L'argent permet bien des choses !!!! Tout cela fait un peu désordre !!!!!

Alors quand on nous parle d'un deuxième frigo et d'un quai de déchargement, juste en face de notre village, c'est la rage qui s'empare de nous rage accompagnée d'inquiétude.

NOTRE VILLAGE FRANÇAIS EST DEFIGURE ET POLLUE PAR LA BELGIQUE.

En France un tel projet n'aurait abouti !

TROP C'EST TROP.

NOUS NE VOULONS PAS QUE NOTRE VILLAGE DEVIENNE UNE ZONE SINISTRÉE.

NOUS COMPTONS SUR VOUS, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, AINSI QUE TOUTE LES FORCES POLITIQUES DE NOTRE REGION.

Dominique et Michel HETUIN

M^r et M^{me} HOOGSTADT
13, Allée du TAPPAN TOURS
59890 DENIERMONT

le 10 Juillet 2019

Monsieur Le Préfet.

Nous habitons Deniermont depuis 1985, la qualité de vie au sein de notre village est sérieusement compromise. En effet un premier congilabern a été construit sous nos yeux ébahis. Celui ci nous apporte que des inconvénients = bruits, pollution..... Depuis plus d'un an nous nous battons contre le projet d'implantation d'un deuxième congilabern et d'une plate forme bimodale juste à côté. Nous ne souhaitons pas l'installation de ces projets qui vont contre l'écologie.



Déclaration effectuée le jeudi 01 août 2019 à 17 heure(s) 43 minute(s)

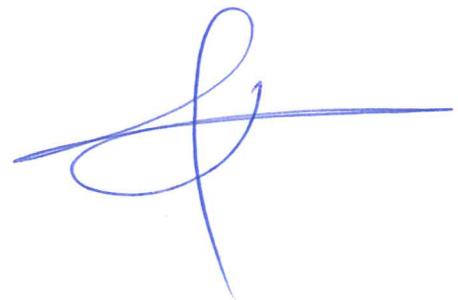
MAIN COURANTE GENDARMERIE

IDENTITE DU DÉCLARANT			
Sexe	Nom	Prénom	
M	BIET	Nicolas	
Situation de famille	Epoux	Validité état-civil	
Marié(e)		Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
31/07/1976	POITIERS 86000	France	86194
Adresse	17 allée du Tap autour		
Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE	
DEULEMONT 59890	France	59173	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	06.48.39.37.20	AGENT TECHNICO COMMERCIAL	Française
e-m@il			Fax

M Nicolas BIET dont l'identité a été vérifiée et authentifiée, souhaite signaler que : « Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de signaler que j'ai remarqué que mes deux véhicules ainsi que mes velux d'habitation et mobilier de jardin présentent des taches jaunes grasses. Je pense qu'elles proviennent de l'usine CLAREBOUT situé à WARNETON Belgique. Ces taches sont très difficiles à enlever. Je souhaite signaler les faits.

M Nicolas BIET est informé que les déclarations contenues dans ce document ne sont pas considérées comme un dépôt de plainte.

Pièces numérisées :



Oscar MARTINEZ

31 rue de l'hospice
59890 Deûlémont
TE : 07 87 50 59 11

martinezoscar@hotmail.fr

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination des politiques Interministérielles

Bureau des Installations Classées pour la protection de
L'environnement.

A Deûlémont, le 18 juillet 2019.

Projet de second congélateur de l'usine Clarebout Potatoes

Madame/Monsieur,

Suite au nouveau projet de l'usine Clarebout Potatoes (Belgique) tout personne qu'ait conscience de l'impact écologique, est concerné par cette affaire.

Parler d'environnement, c'est une difficulté interpersonnelle, dans 50 ans beaucoup d'entre nous, nous ne serons pas vifs pour voir les résultats catastrophiques de notre planète donc, cette idée est associée à l'indifférence.

OUI pour beaucoup d'entre nous, c'est de l'indifférence en relation à l'environnement, l'écologie. Mais, pour les responsables politiques, nous représentant qu'ont le pouvoir de prendre désistions, c'est une difficulté évidente de ne pas savoir se mettre en accord sur une question aussi importante comme prévisible. Je ne sais pas, je ne comprends pas la désunion dans l'idée d'pollution, destruction du planète.

La vision du futur, c'est une responsabilité écologique.

La vision du futur, c'est notre responsabilité aujourd'hui pour aider aux générations qui viendront.

La vision du futur, c'est une responsabilité civile qu'on doit manifester *aujourd'hui* a près de nos représentants politiques pour qui la voix des majorités soit représenté par la démocratie, et faire les choses bien pour *le futur*, même si nous, nous serons plus pour voir ce résultat.

Il y a une liste interminable de "voir ou faire" la lecture de ce que représente vision du futur.

La continuité de progrès en la construction des nouveaux bâtiments, plateformes, en grandissant les installations de l'usine Clarebout Potatoes, c'est un impact direct contre l'écologie du secteur.

Tout le monde sait que la pollution des milliers des camions qui débarquent dans l'usine, associe aux odeurs, bruit, la transformation du paysage dans une zone concerne par la protection de la nature, c'est un impact très grave pour l'écologie universelle, et ne pas seulement pour quelques citoyennes d'un village perdu sans aucune importance. En tout cas, c'est mon impression.

Je suis conscient de la protection de notre planète, je dis **NON** à ce projet et tout autre d'égal impact écologique.



Petit rappel : Vend. 14 Sept 2018 ⇒ Réunion publique
Du 27 Août 2018 au 27 Sept 2018
⇒ Enquête Publique

A Priori, si j'ai bien lu : l'enquête
a émis un avis défavorable
mais bon, soit, c'est reparti :

Pot de Terre / Pot de fer
Intérêts Publics / Intérêts Privés
Couleur Verte ?? / Couleur de Graisses ??
Bon sens / Saine réflexion

Qui mais, les emplois ?

Qui mais, qui combien de création en réalité

Qui mais, aucun inondable

INONDABLE : qui peut être inondé
d'au PRINCIPE DE PRECAUTION

INONDER : couvrir d'eau qui débordent
ou qui affluent.

Qui mais, les pollutions olfactives, visuelles,
sonores

Qui mais les risques ou la santé des plus
fragiles

Qui mais si on essayait de voir plus loin
qu'un poste-monnaie à court terme ?

Et toute cette zone humide bafouée pour des
intérêts privés ?

Pauvre Planète !

Pauvre Politique !

Sauve Grille Européenne !

Mme RÉGNIER Patricia
6, Allée du Tap' Acheu
59890 Deuffemont

Le 11 Juillet 2019.



Mr et Mme DELRUE Philippe
3 place Louis Claro
59890 DEULEMONT
Tel 06.70.828.731

PREFECTURE DU NORD
Direction de la Coordination des Politiques
interministérielles / Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
12 rue Jean Sans Peur CS 2003
59039 LILLE cedex

Objet : Enquête publique du 08 juillet au 05 aout 2019 - Clarebout Warneton

DEULEMONT, Le 30 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Ayant eu connaissance de la nouvelle enquête publique au sujet de l'installation possible d'un deuxième congélateur géant de l'entreprise CLAREBOUT (déjà refusée !!!) et de tout ce qui en découle (bâtiment logistique et divers autres bâtiment, zone de parking de camions citerne de stockage ...) Je dois vous informer de mon **opposition totale** à ce projet.

Je vais rappeler très brièvement ce que tout le monde sait et connaît.

Construction sur zone inondable ... qui donnera lieu ensuite forcément à une nouvelle zone industrielle et toujours sur nos terres inondables. Quelles conséquences pour demain ? Personne n'a l'air de vraiment s'en préoccuper, et quand catastrophe il y aura il sera trop tard et l'entreprise sera bien implanté et rien ne pourra changer dès lors.

Donc c'est bien aujourd'hui qu'il faut agir. Et de nouveau REFUSER cette installation mais de manière définitive !

Je rappelle toutes les nuisances déjà présentes avec le premier congélateur.

visuelles : Quelle laideur ce premier bâtiment. Je n'ose imaginer un deuxième à côté ! Pas sûr que le tourisme vert si voulu en France se développe dans ces conditions.

Olfactives : Odeurs toujours présentes, voire très présentes en fonction des vents. Impossible d'ouvrir sa fenêtre à certains moments. Je vous assure que le matin c'est plus une odeur de café que j'aime sentir plutôt que ces mauvaises odeurs de frites. Et aucun retour de nos appels à la Sté CLAREBOUT. Je vous invite à venir prendre le bon air un matin avec toutes ces bonnes odeurs venant de l'usine CLAREBOUT

Bruits : Avec un deuxième congélateur et ce qui va suivre, aucun doute que me situant juste en face les désagréments seront encore plus importants qu'aujourd'hui.

Et surtout de santé : pollution, retombées huileuses, quantité d'ammoniac... Il me semble que nous ne sommes plus très loin d'une usine qui serait classée SEVESO en France. A-t-on pris toutes les dispositions en cas d'accident ? Ce qui est déjà arrivé plus d'une fois dans cette entreprise. Rien n'est vraiment noté nulle part !

Les retombées huileuses sur nos vitres et voitures sont de plus en plus fréquentes !

Rejet dans la Lys (poissons morts)

Rien ne se construira tant que les nuisances du premier congélateur ne seront pas réglées ! Et pourtant !!! Tout cela ne fera que s'accroître.

Financier : Et quelle sera la compensation concernant l'importante dévalorisation de nos habitations. Nos maisons perdront à coup sûr entre 15 à 20 % de leur valeur. Je suis conscient que Mr CLAREBOUT pense surtout à son business et son argent ... moi aussi désolé ! Mais là non plus rien de prévu !

Je suis chef d'entreprise en zone d'activité et je suis sensible également aux problèmes d'emplois évoqués. Cependant sous prétexte de conjoncture, mais surtout d'intérêt financier important, je ne suis pas d'accord que n'importe quoi soit fait au détriment de la santé de l'individu.

D'autre part cela montre bien les limites de l'Europe ! En France on protège et on investit, et en même temps à moins de 200mètres de là en Belgique...on bétonne ! et tout cela avec des fonds européens. Donc finalement nous français moyens nous payons notre propre destruction et perte ! Ce n'est pas un peu dingue tout ça ?

Mais tout le monde sait cela, et personne n'ose rien faire. Un si petit village face à la richesse d'un industriel. Certains doivent y trouver leur compte.

Si je suis venu habiter à Deulemont il y a plus de 20 ans, c'était bien pour la qualité de vie qui existait dans ce village.

Nous sommes tous effarés de la tournure prise par ces décisions complètement illogiques et qui nous ferons peut-être un jour regretter d'être venu s'implanter dans ce si charmant paisible village

J'ose espérer que les décisions prises le seront en connaissances de cause.
Par conséquent, il me semble indispensable, de rejeter définitivement ce projet démesuré en contradiction totale avec le respect des gens et de la nature. Le profit ne permet pas tout !

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'assurance de ma haute considération.

Philippe DELRUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delrue', with a large, sweeping flourish underneath.

M^{me} et M^{me} JASICKI Pierre
31 Imp. de la Tuilerie
59890 DEULÉMONT

Monsieur le Préfet du Nord

Deulémont le 2/07/2019

Monsieur,

Nous vous écrivons pour faire suite à l'avis de consultation du public concernant l'extension de l'usine Claerebout Warneton.

En effet nous sommes totalement contre l'implantation d'un deuxième congélateur et contre la plateforme portuaire.

Le premier congélateur est une véritable verrue dans notre paysage. Il a beau être là depuis plusieurs années maintenant, nous n'y sommes toujours pas habitués et le serons jamais.

De plus le deuxième congélateur et le port prévu sont surdimensionnés et n'ont pas leur place dans notre paysage rural mais plutôt dans une zone industrielle.

Par ailleurs, l'entreprise CL. n'a jamais rien fait pour atténuer les nuisances en tous genres qui impactent notre village.

Quotidiennement, les odeurs de frites arrivent jusqu'à nous.

Il est alors impossible de mettre sécher du linge dans le jardin ni même de laisser les fenêtres des maisons ouvertes.

Dernièrement ce sont des gouttelettes d'huile qui ont détruit le linge, le rendant irrécupérable!

Les voitures ont été évidemment aspergées,
je n'ose imaginer ce que nous respirons !!

Enfin nous subissons aussi régulièrement
des nuisances sonores, déflagrations assourdissantes
de jour comme de nuit, bourdonnement des machines
etc. - - -

Par chance, contrairement aux riverains de
Warneton Belgique nous avons été épargnés
par le charroi des poids-lourds dans nos rues,
mais à présent nous risquons d'avoir une
autoroute fluviale au bout de notre jardin !!

Dons NON au deuxième congélateur
et NON à la plateforme

M^r et M^{me} JASICKI

Xavier FACON

28, rue du Maréchal LECLERC

59890 Deûlémont

06.89.67.74.12

Mairie de Deûlémont
A l'attention de Madame/Monsieur
L'enquêtrice/l'enquêteur publique
5 place Louis Claro
59890 Deûlémont

Deûlémont, le 12.07.2019

Objet : Enquête publique concernant le projet d'extensions de l'usine Clarebout à Warneton (Belgique)

Madame, Monsieur l'enquêtrice/l'enquêteur publique,

J'habite Deûlémont depuis plus de 18 ans. Avec mon épouse, nous y avons déposé nos valises en 2001 et construit notre famille. Nous avons choisi cet endroit pour son côté village, le calme de la campagne, ses longs chemins de halage avec un joli port de plaisance qui nous fait rappeler certains lieux de vacances, sa situation géographique proche des grands axes, mais surtout sa proximité immédiate avec la nature. Deûlémont avec ses écoles, sa vie associative, ses manifestations nous ont permis de tisser des liens très forts avec ses habitants. Nous en sommes mêmes devenus à notre tour, des acteurs du bien-être dans notre commune et des défenseurs de notre environnement !

L'arrivée de la société Claerbout, puis la construction de son GIGANTESQUE CONGELATEUR en 2012 a malheureusement sonné le glas à notre tranquillité. Depuis cette installation et son développement considérable, nous avons constaté une importante augmentation de la production ainsi qu'une nette dégradation de notre environnement :

Les nuisances olfactives récurrentes : Fumées, odeurs pestilentielles quotidiennes de frites, d'œufs pourris, de graisses...

Les nuisances sonores sans fin : bruits incessants de turbines de jour comme de nuit.

Les nombreuses **dégradations de la qualité de l'eau** de la Lys : Plusieurs rejets de polluants constatés.

Sans oublier les **nombreux dépôts graisseux** sur notre habitation, nos vitres et sur nos véhicules !

Même si j'ai conscience que l'activité industrielle est nécessaire pour l'économie locale, je constate cependant que la société CLAREBOUT ne respecte pas son environnement. Le volume de production réalisée par cette entreprise a progressé d'année en année, est aujourd'hui, nettement supérieur au volume pour lequel elle est autorisée par la réglementation. Situé sur une zone humide et inondable, juste en face d'une zone protégée (corridor) et à proximité de nombreuses habitations, **ce nouveau projet d'extension est donc pour moi inconcevable !**

J'espère que votre enquête vous permettra de comprendre qu'à ce stade, la construction d'un NOUVEAU CONGELATEUR GIGANTESQUE aurait pour conséquences graves et directes, de continuer à dégrader le paysage, à amplifier les nuisances actuelles, à polluer davantage l'environnement écologique et à apporter de nouveaux risques majeurs d'inondation !

Merci d'avance pour votre attention et pour votre restitution auprès des instances concernées, **afin de ne pas faire autoriser la délivrance d'un permis pour un tel projet.**

Bien respectueusement,

Xavier FACON

Observations concernant l'enquête publique relative à la demande de l'entreprise Clarebout Potatoes de construire un 2d congélateur à Warneton (F)

Le site où se situe cette usine et ses différentes extensions, actuelles ou à venir, constitue une zone industrielle à lui toute seul sans que la collectivité, représentée par les Conseils municipaux de Comines-Warneton et les autorités wallonnes, n'ait décidé initialement de son ampleur. Il y a donc de ce côté-là un *déficit démocratique* majeur.

Accepter cette extension pour un nouveau congélateur c'est rendre presque inévitable un éventuel troisième. En effet l'entreprise mettrait en avant les couts prohibitifs de déménagement et la perte d'emplois si on ne lui accordait pas cette extension selon le principe « *to big to move* ».

Un agriculteur qui cultive ses champs en agriculture biologique induit des effets positifs sur la santé, sur la qualité de l'eau et de l'air et sur la biodiversité. A l'inverse cette usine Clarebout induit beaucoup d'*externalités négatives* (odeurs, pollution de l'eau, diminution de la biodiversité, diminution de l'attrait des communes limitrophes pour les éventuels futurs habitants). Toutes ces externalités négatives seront à charge de la société et cela doit être pris en considération dans la décision d'autorisation.

La *dimension de plus en plus importante* de cette industrie entraîne des effets pervers par le fait de certains agriculteurs ou de l'entreprise elle-même. En effet il est de notoriété publique que des terres agricoles situées très loin de l'usine sont louées pour les emblaver en pommes de terre qui sont récoltées et acheminées par camions jusqu'à cette usine de Comines-Warneton. Des terres situées dans le département des Landes (40) ou l'Aisne sont ainsi concernées. La taille de cette usine crée donc un effet d'aspiration en contradiction avec les engagements de la COP21 en ce qui concernent la réduction du CO2 car les transports de produits bruts en amont et finis en aval vont inévitablement aller croissant.

La Lys est une rivière et aussi un *corridor écologique* à la fois dans sa portion aquatique et sur les prairies alluviales qui la bordent. Cette trame verte et bleue voulue par la Métropole Européenne de Lille est en complète

contradiction avec la construction de ce second congélateur et des extensions qui suivront inévitablement.

Enfin *l'esthétique du paysage* est éminemment importante pour le vivre ensemble et le bien-être des habitants dans un territoire. Comment veut-on que les habitants de Warneton et de Deûlémont continuent de vivre de façon agréable dans un environnement aussi dégradé que cette usine et son extension provoquent indubitablement ? Ces habitants savent aussi que leur identité est en lien avec la bonne santé de leur territoire.

Yves Gillet